



**ORDRE DU JOUR  
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2022**

**Le Conseil Municipal se tiendra à 18 h 30 dans la salle du conseil en mairie**

**2022-41 : Compte rendu des délégations du Maire :**

**Rapporteur : E. KLEIN**

En application de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par la délibération n°2020-10 du 25 mai 2020. **Le compte-rendu est joint au présent ordre du jour.**

**2022-42 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire :**

**Rapporteur : C. MASSEAUX**

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par envoi postal / dépôt en Préfecture.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

. « Actes », qui concerne les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le département.

. « AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la commune: AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

La commune souhaite ainsi moderniser ses pratiques et procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour la télétransmission des actes au contrôle de l'égalité et d'approuver la convention de mise en œuvre de cette télétransmission.

**2022-43 : Recrutement d'un agent contractuel à l'A.P.C. :**

**Rapporteur : E. KLEIN**

Le conseil municipal approuvé le 28 février la création d'un poste à 25 h hebdomadaires pour l'Agence Postale Communale. Au terme d'un appel à candidature et aucun titulaire ne correspondant

au profil du poste, le poste fera l'objet d'un contrat. Afin de pourvoir ce poste, il est proposé de valider la quotité de 24 h 30 hebdomadaires et le recrutement sur la base de l'article L 332-8 2° du code de la fonction publique. Le contrat sera d'une durée de 3 ans renouvelable une fois. Au terme de 6 années de CDD, et conformément à la réglementation, un CDI pourra être proposé à l'agent. La rémunération est basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emploi d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

**2022-44 : Modification du tableau des effectifs :**

**Rapporteur : E. KLEIN**

Par ailleurs une modification du tableau des effectifs est nécessaire afin de permettre l'avancement de grade des agents qui réunissent les conditions réglementaires et dont les missions correspondent au grade d'avancement. Il est proposé de modifier le tableau comme suit.

<b>Postes créés</b>	<b>Postes supprimés</b>	<b>Motif</b>	<b>Service</b>
1 poste d'agent de maîtrise principal	1 poste d'agent de maîtrise	Avancement de grade	Cantine
3 postes d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	3 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Avancement de grade	2 Espaces verts et 1 école maternelle
2 poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet (1 de 31,15/ 35 ème et 1 de 17,95/35 ème)	2 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (1 de 31,15/ 35 ème et 1 de 17,95/35 ème)	Avancement de grade	Cantine

**2022-45 : Emplois au site de la Chapelle :**

**Rapporteur : Thierry MAUSSAN**

Suite à des changements intervenus dans les effectifs du site de la chapelle il convient de revoir les emplois nécessaires au fonctionnement du site. Sont proposés les modifications suivantes :

- Création d'un emploi saisonnier de 30 h hebdomadaires du 19 juillet au 15 octobre
- A compter du 15 septembre – l'emploi permanent d'agent polyvalent du site de la Chapelle est porté de 25 h hebdomadaires à 10 h 30 hebdomadaires.

**2022-46 : Délibération modificative n° 1 - budget Ville :**

**Rapporteur : Christian MASSEAU**

Suite à l'augmentation du point d'indice de 3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet et à la hausse conséquente des prix de l'énergie il convient de diminuer le virement à la section d'investissement afin d'abonder le chapitre 11 (charges générales) et le chapitre 12 (dépenses de personnel)

En conséquence de la diminution du virement et de la modification des projets en investissement il convient également de réduire les dépenses d'investissement de 110 000 €.

La modification budgétaire proposée se présente comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses			
Chapitre	Compte	Montant	Observation
12	64111	40 000,00	augmentation masse salariale (dont point indice)
11	60612	23 500,00	augmentation prix énergie
67	6748	1 500,00	subvention classe verte
023		- 65 000,00	Diminution virement
	<b>Total</b>	-	

**Section d'investissement :**

Dépenses					Recettes			
Opération	Intitulé	Compte	Montant	Observation	Chapitre	Compte	Montant	Observation
57	Mairie	21311	- 601 850,00	accessibilité mairie	024		-299 200,00	lotissement communal
44	Acqui immo	2115	383 400,00	Site vieux moulin	021		- 65 000,00	diminution virement
10	Bâtiments	2188	- 10 000,00	Provision	13	1321	-376 000,00	DSIL accessibilité mairi
55	Voirie	2151	- 13 530,00	Provision	13	1323	11 250,00	CDST dev durable
55	Voirie	21568	- 12 000,00	Poteau incendie	13	1323	17 500,00	Amendes de police
55	Voirie	2158	- 18 070,00	Bac graisse + alerte PCS	16	1641	383 400,00	emprunt vieux moulin
55	Voirie	2135	- 5 000,00	maîns courantes				
55	Voirie	2138	- 16 000,00	mur Glacière				
63	Groupe scolaire	21312	- 10 000,00	Imprévus travaux				
63	Groupe scolaire	2188	- 5 000,00	Nettoyeur vapeur				
64	Patrimoine	2135	- 20 000,00	Porte église				
			<b>- 328 050,00</b>				<b>-328 050,00</b>	

**2022-47 : Subvention exceptionnelle – classe découverte école élémentaire :**

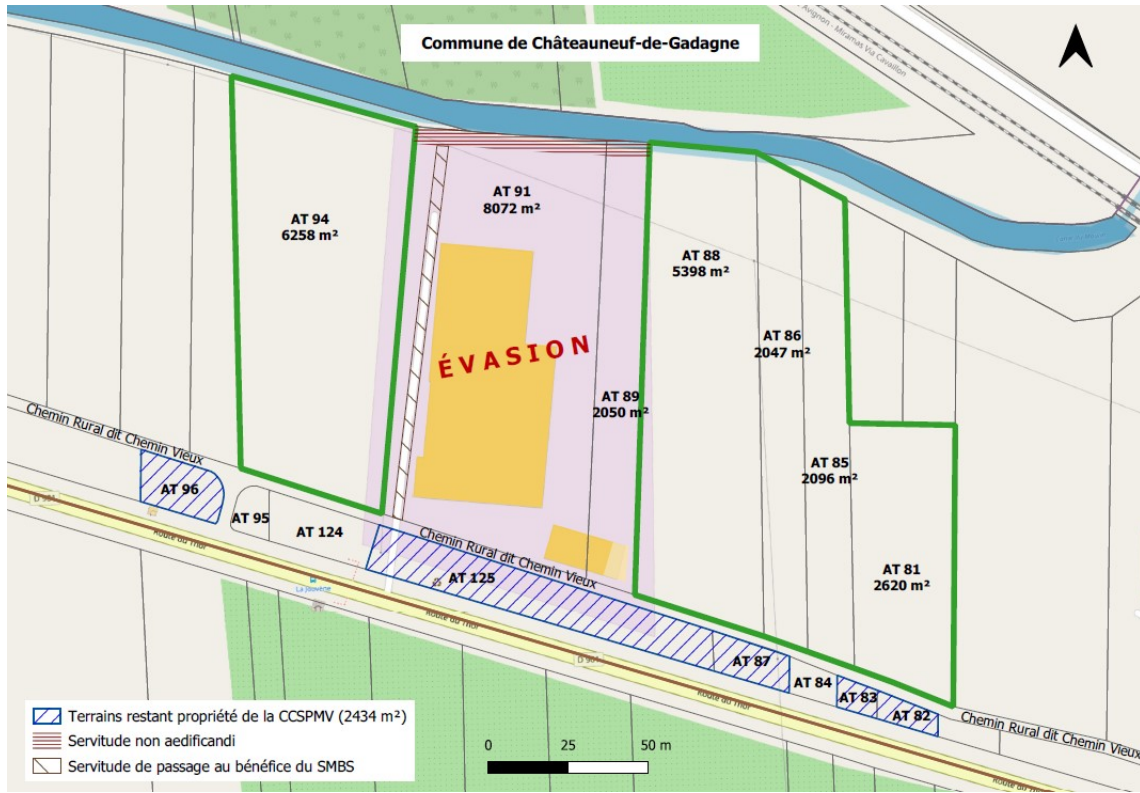
**Rapporteur : Marielle FABRE**

Les enseignants organisent une classe découverte. Le Directeur sollicite l'attribution d'une subvention. Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de 150 € par enfant dont la famille dispose d'un QF égal ou inférieur à 700 dans la limite d'un total de 1500 €.

**2022-48 – Servitude de passage au profit de la commune :**

**Rapporteur : Etienne KLEIN**

La CCPMSV a décidé de la vente des parcelles AT 89 et AT 91. (SCI Evasion)  
 A l'occasion de cette vente, il est prévu de créer au profit de la commune une servitude de passage sur la parcelle AT 91 ainsi qu'une servitude non aedificandi sur les deux parcelles le long du canal du Moulin. L'objectif de ces servitudes est qu'aucune construction ne vienne entraver l'entretien des berges et que les services concernés puissent y accéder. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'acte instituant ces servitudes.



**2022-49 : Rapport sur la qualité et le prix de l’assainissement 2021 :**

**Rapporteur : Jean-Paul VILMER**

Conformément au code général des collectivités territoriales l’autorité organisatrice du service de l’assainissement doit chaque année dresser un rapport sur le prix et la qualité de service. Ce rapport est rédigé par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, approuvé en conseil communautaire et transmis aux communes membres. Celles-ci peuvent à leur tour le soumettre à leur conseil municipal.

**Le rapport est joint au présent ordre du jour**

**2022-50 : Rapport sur la qualité et le prix du service collecte et gestion des déchets 2021 :**

**Rapporteur : Etienne KLEIN**

Conformément au code général des collectivités territoriales l’autorité organisatrice du service de collecte et de gestion des déchets doit chaque année dresser un rapport sur le prix et la qualité de service. Ce rapport est rédigé par la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, approuvé en conseil communautaire et transmis aux communes membres. Celles-ci peuvent à leur tour le soumettre à leur conseil municipal.

**Le rapport est joint au présent ordre du jour**

**2022-51 : Acquisition du « site du Vieux Moulin » et échéancier de paiement :**

**Rapporteur : Etienne KLEIN**

La commune a conclu en 2018 une convention d’intervention foncière avec l’E.P.F. P.A.C.A. Au terme de cette convention l’E.P.F. se portait acquéreur des parcelles cadastrées AD 118, 126, 127 et 128. Dans le cadre de cette convention une consultation a été organisée pour trouver un opérateur qui

réaliserait la rénovation du bâti existant ainsi que la création de logements sociaux. La consultation s'est révélée infructueuse et les objectifs fixés par la commune ont également évolué. Ainsi, comme cela est prévu dans le cadre de la convention, si le projet objet de la convention ne peut être réalisé la commune doit se porter acquéreur du foncier avant son terme.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces parcelles pour un prix total de 623 384,63 € TVA comprise.

L'EPF propose un échancier de paiement avec un premier versement de 240 000 € en 2022 et de 383 384,63 € en 2023.

**Questions diverses :**

1. - Propriété Vieux-moulin (Etienne KLEIN)
2. - Recrutements en cours (Etienne KLEIN)
3. - Festivités (Franck AIMADIEU)
4. - Point sur les travaux en cours (Place du Félibrige, école, chemin du Vieux-Moulin, ...)  
(Jean-Paul VILMER)
5. - Visite du jury Villes et Villages Fleuris (Jean-Paul VILMER)
6. - OPUS: projet sur la diversité des usages de la zone agricole et naturelle (Marielle FABRE)
7. - Vigilance incendie/sécheresse (Marielle FABRE)
8. - Effectifs de l'école et préparation de la rentrée (Marielle FABRE)
9. - Travaux de la crèche (Marielle FABRE)
10. - Avancement du travail sur la ZAP (Etienne KLEIN)
11. - Loi ZAN (Etienne KLEIN)
12. - Schéma déplacements « modes actifs » (Etienne KLEIN)